

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 8 AOÛT 2023 À 19h**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue le 8 août 2023 à 19h, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beaugard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #2	Yannick St-Onge	Siège #3	Steve Bernier
Siège #4	Albert Lacroix	Siège #6	Norman Heppell

Absent : Siège #1 Marc Antoine Leduc      Siège # 5      Louiselle Trottier

Tous formants quorum.

La Directrice générale / Greffière-trésorière, Marie-Eve Cholette est aussi présente à cette séance.

Le Maire Gilles Beaugard déclare l'assemblée extraordinaire ouverte, il est 19h.

Tous les conseillers ont reçu par courriel leur avis de convocation pour cette réunion extraordinaire le 20 juillet 2023.

**161-23      1-      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Norman Heppell et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en fermant le varia.

**Ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Financement permanent règlement # 539
- 3) Varia
- 4) Levée de la réunion

ADOPTÉ

**2-      FINANCEMENT PERMANENT RÈGLEMENT # 539**

**162-23      2.1-      RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 145 000\$  
QUI SERA RÉALISÉ LE 18 AOÛT 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Eugène souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 145 000 \$ qui sera réalisé le 18 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
539	210 202 \$
539	2 854 243 \$
539	1 080 555 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 539, la Municipalité de Saint-Eugène souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Steve Bernier

Il est appuyé par Albert Lacroix

Et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 août 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES CHENES  
242, RUE STE-THERESE  
ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM, QC  
J0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Eugène, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 539 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 août 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

163-23

## 2.2- SOUSSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	8 août 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 août 2023
Montant :	4 145 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 539, la Municipalité de Saint-Eugène souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 août 2023, au montant de 4 145 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BMO NESBITT BURNS INC.

331 000 \$	5,00000 %	2024
347 000 \$	5,00000 %	2025
364 000 \$	5,00000 %	2026
382 000 \$	5,00000 %	2027
2 721 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,89900

Coût réel : 5,10484 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

331 000 \$	5,35000 %	2024
347 000 \$	5,05000 %	2025
364 000 \$	4,75000 %	2026
382 000 \$	4,70000 %	2027
2 721 000 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,23200

Coût réel : 5,17545 %

3 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

331 000 \$	5,40000 %	2024
347 000 \$	5,30000 %	2025
364 000 \$	4,95000 %	2026
382 000 \$	4,75000 %	2027
2 721 000 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,23000

Coût réel : 5,20579 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Yannick St-Onge

Il est appuyé par Albert Lacroix

Et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 145 000 \$ de la Municipalité de Saint-Eugène soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉ**

3- **VARIA**

Le varia est fermé.

164-23

4- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Norman Heppell, appuyé par Steve Bernier et résolu de lever l'assemblée. Il est 19h28.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto. »

\_\_\_\_\_  
Gilles Beauregard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Cholette  
Directrice générale / greffière-trésorière